PER, PEA, assurance vie
Le trio gagnant pour vous assurer un complément de revenus

Quand le système de retraite par répartition vacille, épargner n'est plus une option. Heureusement, les solutions ne manquent pas. Encore faut-il choisir les bons outils, et savoir les combiner.

Seulement 50 euros par mois ! Voilà l'effort à fournir, répond Anaïd Chahinian, la patronne d'UAF Life Patrimoine et de Spirica, à ceux qui lui expliquent que préparer sa retraite est réservé aux plus riches. Versés de 25 à 65 ans sur un plan d'épargne retraite (PER) rapportant 3% par an, ces 50 euros permettraient de générer un capital d'environ 46 000 euros – pour 24 000 euros sortis de sa poche.

Ce sujet, affirme-t-elle, concerne désormais tout le monde. Tout le monde, pas encore, mais déjà 12,9 millions de Français détiennent un PER. Né de la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), le dispositif a fêté ses 7 ans le 1er octobre dernier. A fin 2025, il affichait sur la balance 150,4 milliards d'euros d'encours, dont 88,5 milliards sur les plans individuels.

Si le PER gagne du terrain, c'est aussi parce que l'autre pilier de la retraite se fissure. En 2025, la France a enregistré plus de décès que de naissances, une première depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. «Mécaniquement, il y aura moins d'actifs pour financer la répartition», résume Clara Roux, directrice générale de l'Unep (Union nationale d'épargne et de prévoyance). Les Français l'ont compris. Selon l'Observatoire Ifop (Institut français d'opinion publique) pour l'Asac-Fapes du 28 septembre, seuls 8% des actifs font confiance à ce système de retraite. Les trois quarts jugent nécessaire d'épargner pour compléter leur future pension.

Ce qu'il rapporte, ce qu'il coûte.

Le succès du PER tient en une ligne : les versements peuvent être déduits du revenu imposable, dans la limite de 10% des revenus professionnels de l'année précédente, avec un plancher de 4 710 euros et un plafond de 37 680 euros pour 2026. Mais difficile d'échapper à la note : à la sortie, le capital issu des versements déduits est réintégré au barème de l'impôt et les gains supportent le prélèvement forfaitaire. L'intérêt de l'opération dépend, donc, du taux marginal d'imposition (TMI), celui qui frappe le dernier euro gagné. «S'il est de 30% à l'entrée et à la

PER : 12 CONTRATS

Contrat	Assureur	Où le souscrire
LES MEILLEURS		
BoursoBank PERin Matla	Oradéa Vie	**En ligne**
Meilleurtaux Liberté PER	Spirica	**En ligne**
Linxea Spirit PER	Spirica	**En ligne**
Ramify PER	Apicil	**En ligne**
Lucya Cardif PER	Cardif Retraite	**En ligne**
Yomoni Retraite+	Spirica	**En ligne**
BNP Paribas Multiplacements	Cardif	**Agences BNP**
DANS LA MOYENNE		
Nalo PER	Apicil	**En ligne**
LFM PER'Form	La France Mutualiste	**Mutuelle**
Afer Retraite Individuelle	Abeille Retraite	**Association Afer**
MIF PER Retraite	MIF	**Mutuelle**
Garance Vivacité	Garance	**En ligne**

(1) 300 € versés chaque mois pendant 20 ans de la grille, souvent négociables. **(3)** Frais de décès et de survie, et de l'espérance de vie



ALIKAPHOTO/APICIL

«Le conjoint est totalement exonéré de droits de succession, aussi bien en assurance vie que sur le PER.»

Damien Servais
Responsable de l'ingénierie patrimoniale du groupe Apicil

AU BANC D'ESSAI

Frais à l'entrée/frais de gestion annuels	Votre épargne au bout de 20 ans [1]	Rendement de la gestion pilotée en 2024, puis en 2025	Rendement du fonds en euros en 2025	Commentaire	Note (sur 100)
0%/1,1%	97 022 €	+11,7% puis +7,4%	3,5%	Réservé aux clients, il s'ouvre dès 150 €. BlackRock conçoit l'allocation, entre fonds indiciels cotés (ETF) et une poche dans le non-coté. Pas de frais sur les rentes ; deux points de bonus sur le fonds en euros en 2027, sous conditions.	89,4
0%/2,66% [3]	82 448 €	+8,9% puis +4,9% (gestion Pilot)	3,08%	Sa gestion signée Marc Fiorentino place environ 10% en non-coté et près de 20% dans MeilleurImmo, la société civile immobilière du groupe. Cinq formules de rente au choix. Ouverture dès 50 €, versements programmés.	65,1
0%/2,44%	84 336 €	+1,1% puis +10,8%	3,08%	Le plus grand choix du panel : plus de 1 200 supports, dont 400 actions en direct et une quarantaine de fonds immobiliers. Sa gestion à horizon, confiée à Spirica sans surcoût, a rebondi en 2025. Ouverture dès 500 €.	65,1
0%/1,6%	92 038 €	+13,9% puis +4,4%	1,3%	Pas de gestion libre : trois gammes pilotées (la dynamique ajoute du non-coté). Les frais baissent au-delà de 100 000 €. Ouverture à partir de 1 000 € et 1,5% de frais sur chaque rente.	64,7
0%/2,29%	85 653 €	+8% en 2025 (contrat lancé fin 2024)	2,75%	Près de 2300 supports, dont 50 ETF et un millier d'actions. La gestion pilotée repose sur un seul fonds daté de BNP Paribas, qui réduit la part d'actions à l'approche de la retraite ; 1,5% de frais sur chaque rente.	64,6
0%/1,6%	92 038 €	+8,2% puis +2,3%	3,08%	Lancé fin 2023, avec trois profils. La version multi-actifs ajoute une SCI et un fonds de non-coté géré par Apax, mais les frais grimpent alors jusqu'à 2,2% par an. Ticket d'entrée de 1 000 €, et aucuns frais sur les rentes.	64
2,5% [2]/1,96%	86 422 €	+7,8% en 2025 (gamme lancée fin 2024)	2,75%	Jusqu'au 15 décembre 2026, BNP Paribas supprime ses 2,5% de frais d'entrée. Ouverture dès 30 €. La sortie coûte plus cher : 1,5% de frais sur chaque rente, et jusqu'à 1% par arbitrage si vous gérez vous-même.	62,4
0%/1,6%	92 038 €	+12,4% puis +3,8%	1,3%	Nalo n'impose pas de profil type : il bâtit un portefeuille sur mesure et peut loger jusqu'à cinq projets distincts dans le même PER. Uniquement des ETF (pas d'immobilier). Ouverture dès 500 €, aucuns frais sur les rentes.	59,3
0%/2,63%	82 703 €	+8,6% puis +2,7%	4%	Le bon choix est rangé au fond du contrat : la gamme Essentiel, en ETF, coûte environ 1,05% par an tout compris et a rapporté 12,4% en 2025 à 15 ans de la retraite. Méfiance à la sortie : 3% prélevés sur les rentes.	57
3% [2]/1,28%	92 336 €	Pas d'historique (gestion lancée fin 2025)	3,5%	Gestion pilotée refondue fin 2025 avec trois supports : le fonds en euros, un ETF monde, un fonds non-coté. Rare, la table de mortalité [5] est garantie dès l'adhésion ; 3% sont prélevés sur les rentes. Ouverture dès 750 €.	54,6
0%/2,81%	81 191 €	+9% puis +4,1%	3,55%	Une gamme courte : 28 supports, dont quatre ETF et quatre SCPI. La gestion à horizon existe avec ou sans non-coté. A la sortie, 1% sur les rentes et une table de mortalité [5] qui n'est pas garantie à l'adhésion.	54,5
0% [4]/1,29%	95 091 €	Non publié par l'assureur	4,5%	Ouverture dès 50 €, avec 41 supports (dont 22 ETF). Le fonds en euros bénéficie d'un bonus de 4,5% depuis 2024, si détention d'au moins 30% d'unités de compte en gestion libre.	53,6

Sources : assureurs et distributeurs, Good Value for Money, Observatoire des produits d'épargne financière. Données vérifiées au 29 septembre 2026.

en gestion pilotée équilibrée, avec des marchés à 4% par an avant les frais. Sans aucuns frais, on obtiendrait 109 153 €. **(2)** Frais d'entrée maximums des fonds de la gestion Pilot non publiés : moyenne du panel retenue (1,76%). **(4)** 1,5% hors souscription en ligne. **(5)** Outil de mesure des probabilités selon l'âge et le sexe des personnes.



UNEP

«Comme pour l'assurance vie, avec un PER, l'argent n'est jamais complètement bloqué, des voies de sortie existent.»

Clara Roux
Directrice générale de l'Unep (Union nationale d'épargne et de prévoyance)

sortie, j'aurai au moins capitalisé sur ce différé d'imposition», résume Damien Servais, responsable de l'ingénierie patrimoniale du groupe Apicil.

Le raisonnement tient tant que le taux d'imposition à la retraite ne dépasse pas celui d'origine. Sinon, l'économie d'impôt faite à l'entrée est en partie, voire totalement, reprise à la sortie. C'est le piège qui guette ceux dont les revenus augmentent en fin de carrière, comme l'épargnant qui a acquis la nue-propriété d'un bien, par exemple, et qui en percevra les loyers une fois le démembrement terminé, pile au moment où il liquidera son PER. Pour eux, comme pour les contribuables non imposables, il est possible de choisir de ne pas déduire les versements de son revenu imposable à l'entrée. Dans ce cas, l'Etat ne taxera pas à la sortie le capital versé, mais seulement les gains.

Damien Servais signale également une combinaison méconnue. L'année où tombe un revenu exceptionnel, comme une indemnité de départ à la retraite, le fisc propose le système du quotient : la somme est divisée par quatre, l'impôt supplémentaire calculé sur ce quart, puis multiplié par quatre. Un versement sur son PER réduit alors le revenu imposable et permet de profiter pleinement de ce mécanisme. Prenons l'exemple d'un cadre célibataire qui déclare 75 000 euros de revenu imposable et touche 60 000 euros d'indemnité taxable l'année de son départ. En temps normal, 6 000 euros versés sur son PER lui feraient économiser 1 800 euros d'impôt. Avec le quotient, le gain fiscal atteindrait 4 440 euros, soit 74% de la mise. «Dans certains cas, un versement de 10 000 euros peut procurer jusqu'à 8 000 euros d'économie d'impôt», explique-t-il.

Disponible, sous conditions.

L'argent reste bloqué jusqu'au départ à la retraite, sauf accident de la vie (invalidité, décès du conjoint, fin des droits au chômage, surendettement, liquidation judiciaire…) ou achat de la résidence principale (depuis juin, la maladie grave ou le handicap d'un enfant à charge s'ajoutent à la liste). Clara Roux en a fait un argument auprès des trentenaires : vous voulez acheter votre logement dans cinq ans ? Votre PER peut servir d'apport.

A l'échéance, il faut choisir entre une sortie en capital et une sortie en rente viagère (un revenu régulier versé à vie). Directeur général de Meilleurtaux Placement, Patrick Thiberge met en garde contre la seconde option. L'un de ses clients avait converti 300 000 euros en une rente de quelques milliers d'euros par mois puis sorti sa calculette : pour revoir l'intégralité de son capital de départ, il lui faudrait souffler ses 104 bougies ! Anaïd Chahinian répond à cette critique : c'est justement le principe de la mutualisation. La mise en commun des capitaux permet de couvrir le risque de longévité (ceux qui partent les premiers financent ceux qui restent). «On peut avoir la chance de vivre plus longtemps», défend-elle.

La loi de finances pour 2026 a retouché le cadre général du PER : les versements effectués à partir de 70 ans ne sont plus déductibles. Le fisc a aussi précisé que la mise en commun des plafonds entre conjoints cessait dès que l'un des deux atteignait cet âge. Autre changement : les gains du PER supportent désormais 18,6% de prélèvements sociaux, contre 17,2% pour l'assurance vie. En contrepartie, les plafonds inutilisés pourront être reportés sur cinq ans au lieu de trois.

Le PER peut servir d'apport à l'achat de votre logement

Un PER donne accès aux mêmes supports qu'un contrat d'assurance vie : fonds en euros, fonds indiciels cotés, immobilier, produits structurés… Par défaut, l'épargne est confiée à une gestion pilotée «à horizon», qui réduit progressivement la part des actifs les plus risqués à mesure que l'échéance approche. En profil équilibré, cette gestion a rapporté en moyenne 5,39% selon Good Value for Money, en 2024 comme en 2025. Soit le rendement d'un portefeuille pour moitié en actions, avec les secousses qui vont avec. Le fonds en euros reste le support le moins risqué : 2,6% en moyenne en 2025, de 3 à 3,5% pour les meilleurs contrats, et jusqu'à 5% avec les bonus accordés par certains assureurs sur les nouveaux versements, précise Patrick Thiberge.

Les frais pèsent autant que le rendement. «Entre un PER chargé à 1% et un qui facture 0,5% de frais, l'écart peut représenter des milliers d'euros de capital au bout de vingt ans», estime-t-il. Notre classement exclusif des meilleurs contrats du marché l'illustre : avec 300 euros versés chaque mois pendant vingt ans et un rendement de 4% par an, le capital atteint 97 021 euros chez BoursoBank avec le PERin Matla, en tête de notre sélection, contre 72 877 euros avec le contrat le plus cher du panel. La moyenne s'établit à 80 889 euros.

Changer de contrat coûte au plus 1% de l'épargne, et rien après cinq ans. Damien Servais conseille pourtant de garder les petits plans d'épargne retraite populaire (Perp), qui permettent de sortir en capital avec une fiscalité plus douce, et les vieux contrats Madelin, dont les conditions restent plus favorables.

Mais le PER peut être complété par trois autres dispositifs. L'assurance vie, d'abord – «un couteau suisse» pour Anaïd Chahinian –, qui fonctionne à l'envers du PER : rien à déduire à l'entrée, mais après huit ans, les gains retirés échappent à l'impôt sur le revenu à hauteur de 4 600 euros par an, le double pour un couple. Clara Roux pousse ses clients à détenir les deux, et précise que son réseau ne gagne pas plus d'un côté que de l'autre : «Que ce soit sur l'assurance vie ou sur un PER, vous avez les mêmes marges.» Le PEA, ensuite, réservé aux actions européennes : après cinq ans, ses gains ne supportent plus que les prélèvements sociaux. Les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), enfin, qui ont distribué 4,92% en 2025 selon l'Aspim (Association française des sociétés de placement immobilier). Pour les patrimoines les plus étoffés, le démembrement peut aussi présenter de l'intérêt. Il permet par exemple d'acheter des parts de SCPI en nue-propriété avec une décote et de n'en percevoir les revenus qu'à la retraite (cas évoqué plus haut), ou, comme le conseille Patrick Thiberge, de donner la nue-propriété d'un portefeuille à ses enfants avant 70 ans, tout en conservant l'usufruit, et donc les revenus.

J.-J.M.

«Mieux vaut ouvrir un PER vers 40-45 ans, quand les revenus, plus élevés, rendent la déduction fiscale plus intéressante.»

Patrick Thiberge
Directeur général
de Meilleurtaux Placement



MEILLEURTAUX PLACEMENT

Opter pour le bon timing

L'important est d'abord de constituer une épargne de précaution grâce à des livrets réglementés, rappelle Patrick Thiberge. Le PER vient après. Même des trentenaires en souscrivent un, quitte à s'en servir comme apport immobilier. Mais le bon moment se situe plutôt vers 40-45 ans, quand les revenus, plus élevés, rendent la déduction fiscale plus intéressante, et qu'il reste une vingtaine d'années pour investir en actions. Le DG de Meilleurtaux Placement déconseille d'en ouvrir un après avoir liquidé sa retraite, car le fisc pourrait y voir un abus de droit. A 50 ans au plus tard, miser sur un PEA (après cinq ans, les dividendes et les plus-values ne sont plus taxés) et sur un nouveau contrat d'assurance vie. Celui-ci devra avoir 8 ans le jour du départ pour bénéficier de l'abattement annuel sur les gains de 4 600 euros (9 200 euros pour un couple). A la retraite, Patrick Thiberge suggère de puiser d'abord dans le PEA, qui ne supporte plus que les prélèvements sociaux, puis dans l'assurance vie, en calant ses rachats sur l'abattement. Le PER se débloque en dernier, si possible en capital fractionné, lorsque le taux d'imposition a baissé. Les sommes dégagées peuvent alors aller sur le fonds en euros d'un contrat de plus de 8 ans. Dernière borne : 70 ans. Au-delà, les versements sur le PER ne sont plus déductibles, et la fiscalité successorale de l'assurance vie moins favorable.